

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de transférer le montant des travaux effectués par les conseillers municipaux en investissement pour l'année 2019, il s'élève à 11 411,08 € ;
- de plusieurs décisions modificatives au budget principal ;
- d'accorder 41 055,20 € à l'association ECLOS ;
- de la vente du mobilier du meublé sis 106 rue Saint-Maximin, ce bâtiment étant actuellement sous-loué comme logement communal. Le conseil municipal décide de fixer à :
 - **107,50 €** le lot lit qui comprend : le cadre de lit, le matelas 90X200, le sommier à lattes, 1 oreiller, 1 protection oreiller, 1 alèse, 1 couette 150X200, 1 housse de couette, 1 drap housse, 1 chevet
 - **25 €** une armoire de chambre
 - **12,50 €** un bureau 73X50 et 1 lampe de bureau
 - **299,50 €** deux canapés
 - **60 €** une table de salon
 - **80 €** un banc TV